

on ne peut la régler convenablement sans qu'un comité de la Chambre fasse à son sujet une enquête publique et immédiate. Comment les membres du Parlement et la population peuvent-ils se prononcer sur la question du service obligatoire et autres sujets avant d'être pleinement et exactement renseignés sur l'état actuel de nos effectifs entraînés?

Le deuxième fait qui ressort manifestement de la déclaration du ministre c'est que la responsabilité de n'avoir pas fourni des porteurs universels, lesquels sont des véhicules de combat, et d'autres moyens de transport au port d'embarquement au moment convenable, repose sur les autorités canadiennes. Il faut déterminer sur qui repose la responsabilité directe à cet égard et prendre des sanctions contre les responsables. Le troisième fait qui découle de la déclaration du ministre c'est que le chef de l'expédition, le brigadier Lawson, s'est trouvé désappointé de l'absence de transports mécaniques qu'il aurait dû avoir à sa disposition. La dépêche qu'il a envoyée du navire ne permet pas d'autre conclusion.

Si l'on tient compte de tous ces facteurs, le pays a droit de savoir pourquoi on n'a pas attendu, avant d'envoyer nos troupes, que les moyens de transport et l'armement puissent leur être fournis. Voilà des questions sur lesquelles le pays a droit de recevoir des renseignements exacts et la seule façon de les lui fournir convenablement c'est par une enquête publique conduite par un comité de la Chambre. A mon sens, le ministre lui-même devrait être en faveur d'une enquête publique. Une enquête faite dans les ministères ne satisferait pas l'opinion publique. Je l'invite donc à charger un comité spécial de la Chambre d'enquêter sur tout ce qui s'est passé relativement à l'envoi de ces hommes à Hong-Kong.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami voudra peut-être me permettre de dire quelques mots, étant donné que le Gouvernement en général a une certaine responsabilité dans un cas de ce genre. A titre de privilège spécial, mon honorable ami a demandé la permission de faire une déclaration. Je ne m'y suis pas opposé, mais il me semble qu'il aurait dû prendre soin d'éviter dans cette déclaration l'emploi de certaines paroles que je ne crois guère justifiables dans les circonstances. Il a prétendu que la déclaration faite hier par mon collègue le ministre de la Défense nationale était subtile. Je suis certain que tous les honorables députés qui ont entendu hier mon collègue sont d'avis qu'il a fait une dé-

[L'hon. M. Hanson.]

claration sincère, honnête et franche. J'ajoute que, si j'ai bien interprété les paroles de mon honorable ami, c'est à peu près ainsi qu'il s'est exprimé à l'égard de cette déclaration dans sa réplique. Toutefois, il a évidemment reçu depuis lors certains renseignements de sources étrangères, et ses remarques d'aujourd'hui résultent des communications qu'il a eues avec d'autres personnes. Je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement va certainement consentir à créer sans délai un comité qui sera chargé de faire enquête sur cette question. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion d'agir ainsi; le comité sera donc constitué aussitôt que les circonstances le permettront.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, la constitution du comité que le chef de l'opposition (M. Hanson) a réclamé et que le premier ministre s'est si volontiers engagé à former, nous cause beaucoup de satisfaction, mais je demande que l'ordre de renvoi ait une portée assez large pour que le comité puisse savoir comment la demande du contingent s'est faite, qui a décidé de l'envoyer et dans quelles circonstances il est parti. Il me semble que certains aspects de cette question devraient être examinés par un comité de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pense que mon honorable ami et collègue (l'hon. M. Ralston) a élucidé tous ces points dans sa déclaration d'hier, mais je puis assurer à mon honorable ami que le Gouvernement n'a nullement le désir de restreindre la portée de l'enquête en ce qui a trait à tout détail essentiel.

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, à titre de fait personnel, je signale qu'à la page du hansard de la dernière session, séance d'hier, on me fait dire: "Le ministre de la Défense nationale devrait démissionner en raison de l'affaire de Hong-Kong." Le compte rendu n'est pas complet, parce que, immédiatement après que j'eus prononcé ces paroles, le chef de l'opposition (M. Hanson) a crié "A l'ordre", afin de m'empêcher de dire davantage. Comme toujours, il se contredit du tout au tout, Il ne sait pas ce qu'il veut.

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à 4 heures 15 minutes du soir.)